

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017

**DÉLIBÉRATION N° 2017-10 : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CERTAINES PUBLICATIONS
DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

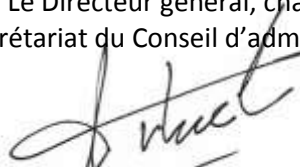
ARTICLE 1 :

Les tarifs de vente des publications, issues de l'Atelier Technique des Espaces Naturels, sont déterminés comme suit :

Revue « Espaces Naturels »	<ul style="list-style-type: none">- 42 € TTC/an pour un abonnement à 4 numéros pour les structures et pour les particuliers- 32 € TTC/an pour les étudiants et les personnes en recherche d'emploi (<i>tarif réduit sur justificatif</i>)- 11 € TTC le numéro (<i>vente à l'unité</i>), avec application d'une réduction de 30 % pour les commandes supérieures à 50 exemplaires
---------------------------------------	--

Autres publications	<ul style="list-style-type: none">- 10 € TTC pour les anciennes éditions (<i>plus de 5 ans</i>)- 20 € TTC pour les nouvelles éditions et publications en couleur- réduction de 30 % pour les commandes supérieures à 10 exemplaires ainsi que pour les librairies
----------------------------	---

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN